



Conseil économique et social

Distr. générale
7 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'International Federation of Medical Students' Associations, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'International Federation of Medical Students' Associations se félicite du thème « problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural » lors de la soixante-deuxième session de la Commission de la condition de la femme, et affirme son attachement à celui-ci.

En tant qu'organisation de jeunes très diversifiée, l'égalité des genres est un de nos principaux piliers. Nous consacrons en effet une grande partie de nos efforts à la promotion de l'égalité des chances pour tous, sans aucune considération de genre. En tant que futurs professionnels de la santé, nous estimons nécessaire de montrer dans quelle mesure la fracture urbaine/rurale représente un défi dans la lutte contre les disparités entre les sexes, surtout dans l'accès aux soins de santé dans les zones rurales et éloignées, et nuit à l'autonomisation égale de chacun, et en particulier des femmes et des filles.

Pour inverser cette situation, les éléments fondamentaux d'un système de santé de qualité doivent être adaptés aux zones rurales et l'incidence de la problématique hommes-femmes doit être reconnue comme étant un facteur social déterminant dans le domaine de la santé. D'autres questions essentielles doivent également être prises en compte, notamment : le renforcement de la formation des professionnels de la santé en zone rurale, l'accès à la télémédecine et aux programmes de prévention et de promotion de la santé et l'accès au traitement, à la rééducation et aux services de soins palliatifs.

S'il est vrai que l'accès aux services de soins de santé s'est amélioré dans certains pays dans le cadre des objectifs de développement durable, les jeunes femmes et les filles restent encore très mal desservies et n'ont pas accès aux soins les plus élémentaires. En outre, les professionnels qui leur fournissent ces services ne sont souvent ni formés, ni qualifiés. Ils ne prennent pas de mesures d'hygiène et de sécurité et n'utilisent ni les bons médicaments, ni les équipements nécessaires à des soins corrects. Le manque d'accès à des services de santé sexuelle et procréative de qualité est la cause principale de mortalité et de morbidité chez les jeunes femmes et les filles. Par exemple, 10 à 15 millions de femmes souffrent chaque année d'une incapacité à long terme en raison de complications pendant la grossesse ou l'accouchement et 25 à 50 % des jeunes femmes dans les pays à revenu faible et intermédiaire accouchent avant l'âge de 18 ans. Tous ces problèmes sont exacerbés dans les zones rurales en raison du manque d'investissement dans les ressources liées à la santé, des niveaux élevés de stigmatisation, de la médiocrité et du manque de sécurité dans les transports publics et de l'accès insuffisant aux services sociaux et d'urgence.

Il ne fait aucun doute que les obstacles auxquels les femmes et les filles des zones rurales sont confrontées découlent des systèmes sociaux patriarcaux qui règnent dans les communautés et qui perpétuent un cycle d'inégalité et de soumission, entraînant pauvreté et oppression. Les normes implicites en matière de genre empêchent souvent les filles d'aller à l'école et sont à l'origine de nombreux obstacles pour celles qui ont la chance de pouvoir y aller. Souvent, les longues distances entre les communautés et les centres éducatifs, la violence sexuelle et la maltraitance dont elles risquent d'être victimes en allant à l'école et l'absence d'installations adaptées à leurs besoins en termes d'hygiène menstruelle peuvent les empêcher de poursuivre leur éducation. Pourtant, cet enseignement leur fournit souvent des connaissances essentielles qui les aideront, notamment, à approfondir leurs connaissances en matière de santé, à se protéger contre les infections sexuellement transmissibles, à éviter les grossesses non désirées ou même, plus fondamental encore, à comprendre leurs propres droits et à prendre des décisions éclairées concernant leur avenir personnel et

professionnel. Ce n'est qu'en leur garantissant l'accès à cette éducation que nous parviendrons à une pleine autonomisation des femmes et des filles.

Compte tenu des éléments cités susmentionnés et en tant que représentants des futurs professionnels de la santé et organisation de jeunes engagée dans la lutte contre les inégalités entre les sexes, nous invitons la Commissions et les autres acteurs concernés à :

- Reconnaître que des services de santé multidisciplinaires et collaboratifs, axés sur les soins de santé en milieu rural, doivent être mis en place pour progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable n° 3 et parvenir à une couverture sanitaire universelle. À cette fin, nous devons impérativement veiller à ce que les jeunes femmes et les filles aient accès à ces services de qualité, et ce, de manière sûre, efficace et abordable, tout en s'attaquant de manière transversale aux éléments sous-jacents qui nuisent à une autonomisation égale de tous les individus, peu importe leur sexe;
- Lutter contre les conséquences des inégalités intrinsèques susmentionnées. Des stratégies efficaces de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles à tous les niveaux, en particulier dans les établissements de soins de santé en milieu rural, ainsi que des politiques reconnaissant et visant à prévenir les agressions sexuelles, le harcèlement sexuel et les remarques sexistes ou inappropriées à l'égard des femmes et des filles, doivent être élaborées et mises en œuvre;
- Promouvoir l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative pour les jeunes femmes et les filles, y compris des services de soins complets en cas d'avortement et l'accès à la contraception. Afin d'appuyer ces services, les gouvernements et les autres parties prenantes concernées doivent encourager et faciliter la mise en œuvre de politiques de soutien aux établissements et infrastructures de soins de santé adaptés aux besoins des jeunes dans les zones rurales.

Reconnaître les inégalités, agir contre la violence et promouvoir l'accès universel aux services de santé sexuelle et procréative! Ces trois piliers sont essentiels pour permettre aux jeunes femmes et aux filles de s'émanciper et éliminer les inégalités entre les sexes dans les zones rurales.